

[L'auditoire, journal des étudiants de Lausanne \(UNIL - EPFL\)](#)

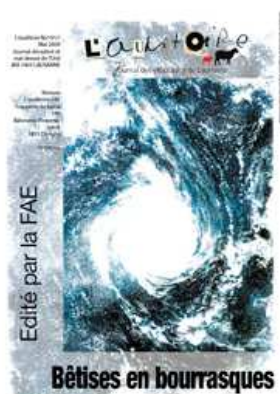
Publicité | Annonce | Partenariat

[Qui sommes nous?](#) | [Nous contacter](#) | [Plan du site](#) |

[Rechercher](#)

- /
- [Le journal](#)
- [La rédaction](#)
- [L'actualité](#)
- [La publicité](#)
- [Les rubriques](#)
- [Le prix de la Sorge](#)

191 // mai 2009



[De bêtes brèves...](#)

[Ordalie, or Dali ?](#)

[Conséquences de la contre-piraterie](#)

[Femmes de droite](#)

[Veux-tu t'enregistrer avec moi ?](#)

[Auditoire.ch](#) >> [Le journal](#) >> [Année académique 2008-2009](#) >> [191 // mai 2009](#) >> [Conséquences de la contre-piraterie](#)

Politique et société

Conséquences de la contre-piraterie

Si les réponses à la piraterie en Somalie sont principalement pour des causes économiques, elles ont des répercussions dans le champ politique international. Quelles sont ses réponses et quels changements doit-on attendre ?



[Bien armés et rapides, voici les pirates d'aujourd'hui ! \(Veronique de Viguerie/Getty Images 2008/The Guardian\) \(94.8 ko\)](#)

La situation de la Somalie n'a jamais été très bonne, mais depuis la chute du président Barré en 1991, la situation économique, politique et sociale de ce pays est plus que critique. Dès lors, la pauvreté, la proximité de grandes routes maritimes et l'absence de contraintes (sécurité territoriale en Somalie et protection des navires) sont trois facteurs souvent avancés pour expliquer la piraterie dans le Golfe d'Aden. Les captures de pirates montrent les limites des législations, mais quelles sont les réponses apportées ? Quels peuvent être les impacts dans les relations internationales ?

Histoire de la piraterie

Le développement économique international entre la fin du XVIIe et le début XVIIIe siècle s'est déroulé en parallèle à la construction de l'Etat-nation. Les philosophes politiques, tels que Hobbes ou Locke développeront plus tard leurs pensées sur des notions telles que la

« propriété » ou la « souveraineté [nationale] ». Ainsi, chaque Etat est en droit de lutter face à la piraterie en haute mer, mais sans violer les eaux nationales étrangères. Et chacun d'eux faisant régner l'ordre sur son territoire, les pirates étaient donc chassés de leurs bases arrière. Dès lors, la piraterie est devenue marginale... jusqu'à ces dernières années.

La piraterie du XXI^e siècle est différente des siècles précédents : les pirates sont flexibles, grâce aux embarcations légères ; bien armés (fusils, roquettes) et gardent des otages comme sécurité. De plus, profitant de la guerre civile somalienne, ils peuvent alors posséder des bases arrière. Tout cela rend les opérations de protection très délicates.

Piraterie du droit

« La piraterie est un des sujets les plus anciens du droit international », nous dit Andreas Ziegler, professeur de droit international public à l'Université de Lausanne. A cause de la faiblesse de la piraterie, le droit pénal a souvent peu évolué dans ce domaine et pose des problèmes juridiques quant aux traitements des pirates capturés.

Mais tous ne sont pas relâchés, et certains sont « importés », tel Abdi Wali Muse aux Etats-Unis. Est-ce que les juger grâce à une loi de 1849, Piracy by law of nations, est adapté, voir légitime ? « Cela dépend de la manière dont la loi est appliquée », rassure Andreas Ziegler, car il est possible de tenir compte des méthodes juridiques modernes. « Mais cela pose aussi d'autres problèmes, car une fois que ces pirates auront purgé leur peine, que faire d'eux ? Les reconnaître comme réfugiés ? Leur donner le droit de résidence ? C'est un problème politique ! »

Des alternatives ont été trouvées. Il s'agit notamment de les juger au Kenya, mais cela renvoie à d'autres problèmes, dont la corruption et le non-respect des droits de l'homme.

Interventions ?

Avec le développement de la mondialisation, un phénomène tel que la piraterie ne touche pas qu'un seul Etat. Dès lors, des effets sur les relations internationales sont visibles, d'une part sur la manière de gérer la crise et d'autre part sur les répercussions de cette crise sur les rapports de forces entre Etats. Si ce problème est partagé par de nombreuses nations, peut-on espérer qu'ils joindront leurs efforts pour sa résolution, de manière coopérative ou sous l'égide d'une organisation supranationale (telle que l'ONU) ?

Jean-Christophe Graz, professeur de relations internationales, avance une série de facteurs à prendre en compte pour un tel résultat. D'une part, les facteurs politiques qui concernent les risques et intérêts associés à une intervention. D'autre part, les facteurs économiques, manifestes dans le Golfe d'Aden, important passage du commerce maritime mondial. D'autres facteurs mineurs sont à prendre en considération, comme l'amélioration de la politique intérieure somalienne ou l'échec des précédentes missions de paix onusiennes.

Mais quelles que soient les interventions, ces dernières affectent toujours les relations interétatiques. En effet, le seul déploiement de troupes suffit déjà à affirmer sa présence sur le plan international. Et une victoire, militaire ou symbolique, est d'autant plus un signe de force. Cela permet à l'Etat victorieux, même partiellement, d'user de ce capital pour influencer les tractations internationales.

La contre-piraterie internationale

Différentes solutions existent à la piraterie : le déploiement militaire, mais limité, car trop coûteux et sur une mer trop étendue pour être totalement sous surveillance, et la réponse juridique, mais qui n'est pas encore adaptée.

On peut donc supposer que les Etats concernés cherchent des alternatives, telles que l'aide au développement. Car cela permettrait une stabilisation politique et une amélioration des conditions de vie, tous les deux pointés comme source de la piraterie. Mais quelle que soit l'issue choisie, il surviendra, d'après Jean-Christophe Graz, « une reconfiguration des rapports de forces, sur lesquels capitalisent les acteurs internes et externes ».

Fabrice Tedeschi

vendredi 22 mai 2009

Réagissez à cet article

L'utilisation des informations contenues dans ce site est réservée à l'usage personnel des visiteurs, toute utilisation à des fins commerciales est soumise à l'accord de l'auteur du contenu et de la rédaction.

L'auditoire, journal des étudiantEs de Lausanne
bureau 149 - bâtiment Internef
Université de Lausanne
CH-1015 Lausanne
tel +41 (0)21 692 25 90
fax +41 (0)21 692 2592

L'auditoire est édité par la [fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne](#), tel +41 (0)21 692 25 91, fax +41 (0)21 692 2592

Auditoire.ch utilise le système de publication [SPIP](#) ainsi que le squelette de [Renley](#). Ce site est hébergé par [NexLink](#).

